

DURÉE

1,00000 jours (soit 8 heures)

PRIX

500 € par participant

Soit 600 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

- Tout professionnel de l'immobilier devant se conformer aux obligations du décret 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation obligatoire des professionnels de l'immobilier et au renouvellement de la carte professionnelle

- Professionnels du secteur de l'immobilier et toute personne souhaitant élargir ses compétences dans le domaine de la gestion des baux d'habitation

PRÉREQUIS

Pour valider votre inscription :

- Inscrivez-vous en ligne
- Complétez vos coordonnées
- Procédez au règlement des frais pédagogiques

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

La formation permet d'actualiser ses connaissances, de rédiger des contrats sécurisés et d'optimiser la gestion des baux.

**PROGRAMME**

- Cadre juridique des baux d'habitation
- Impacts des réformes récentes
- Règles de fonctionnement des baux d'habitation
- Droits et obligations du bailleur / locataire
- Négociation du bail
- Demande de garantie
- Fixation du loyer
- Rédaction du bail
- Cas pratiques sur les clauses essentielles
- Gestion du bail
- Règles de répartition des travaux
- Renouvellement du bail
- Fin du bail

**VALIDATION**

- Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié **QUALIOPI**
- Formation éligible aux exigences du **décret 2016-173 du 18 février 2016** relatif à la formation obligatoire des professionnels de l'immobilier et au renouvellement de la carte professionnelle

